



CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du lundi 7 décembre 2020

L'an deux-mil-vingt et le sept du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois décembre deux-mil-vingt, s'est réuni en l'absence de public, en Mairie sous la présidence de M. Adrien AUFEVRE, Maire.

Membres présents :

- AUFEVRE Adrien, Maire
- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HERAULT Sandrine, conseillère municipale
- MARIEN Olivier, conseiller municipal
- PARE Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

Absent ayant donné pouvoir :

- LIVROZET Laëtitia, conseillère municipale a donné pouvoir à Sylvie BOULET

Absent Excusé :

- LEGARE Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Sylvie Boulet
Ouverture de séance : 19 heures



2020-12-07-01 – Dotation globale de fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant de la Préfecture de la Nièvre et concernant les données nécessaires au calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021.

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de voirie publique communale.

La commune doit recenser, comme chaque année, les longueurs de voiries communales à transmettre à la Préfecture afin de prétendre à cette dotation qui représente 4 929 euros mensuelle pour l'année 2020.

La longueur de voirie précédemment déclarée était de 20 283 mètres.

Après vérifications, la totalité de la voirie communale à déclarer est de 25 421 mètres.

Un tableau de voirie, des plans et une délibération doivent être envoyés aux services de la Préfecture avant le 8 décembre 2020 afin de mettre à jour cette donnée et peut être prétendre à cette dotation dès 2021.

Monsieur le Maire propose de réactualiser la longueur de la voirie à déclarer aux services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* :
de ses membres présents et représentés,

- **PRECISE** Que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 25 421 ml.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Séance Levée à 19h16